

A.I.M. - AGENCE IMMOBILIERE MILHAU

S.E. AIM EURL

Site : www.aimimmobilier.com

Email : immobilier-aim@orange.fr

- 35 Allées Jean Jaurès - **81501 LAVAU CEDEX**
- 24-26 Place Octave Médale - **81370 SAINT SULPICE**
- 16 Promenade Des Lices - **81800 RABASTENS**

Tel. : 05.63.58.03.16 - Fax : 05.63.58.60.27

Tel. : 05.63.40.05.06 - Fax : 05.63.40.08.12

Tel. : 05.63.33.62.00 - Fax : 05.63.33.62.01

BAREME D'HONORAIRES

TRANSACTION

Montant de la transaction	Commission ttc forfaitaire
de 0 € à 50.000 euros	5.000 euros
de 50.001 euros à 100.000 euros	8.000 euros
de 100.001 euros à 200.000 euros	12.000 euros
de 200.001 à 300.000 euros	15.000 euros
de 300.001 à 400.000 euros	20.000 euros
Au-delà de 400.001 euros	7 % ttc du prix

LOCATION

- ⇒ Frais de visite, constitution du dossier, et rédaction du bail de location et annexes : 8 euros TTC du m² (*)
- ⇒ Etablissement de l'état des lieux d'entrée ou de sortie : 3 euros TTC du m² (*)
- (*) Ces honoraires sont à partager par moitié entre le propriétaire bailleur et le locataire
- ⇒ Inventaire du mobilier : 250.00 € TTC
- ⇒ Frais de rédaction d'un bail de location uniquement : 6 euros TTC du m² à la charge du demandeur.
- ⇒ Frais de rédaction d'un bail professionnel uniquement : forfait de 400 euros TTC à la charge du demandeur.
- ⇒ Rédaction de l'Etat des Risques et Pollution: 42.00 € TTC - document obligatoire pour la location et doit dater de moins de 6 mois

En cas du désistement du candidat locataire, seuls les frais d'établissement des frais de l'état des lieux lui seront remboursés. Les honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail seront conservés par l'agence.

GESTION IMMOBILIERE

- ⇒ **Frais mensuels de gestion courante (gérance d'immeuble): 8 % TTC de toutes sommes encaissées.**
- ⇒ **Prestations supplémentaires:**
 - Rédaction d'un avenant au bail: 100.00 € TTC
 - Etat des lieux sortants (si reprise en gestion): 3.00 € TTC du m²
 - Forfait pour constitution et transmission de dossier à une étude d'huissiers (commandement de payer, assignation etc): 180.00 € TTC
 - Forfait pour constitution et transmission de dossier à un avocat: 180.00 € TTC
 - Forfait pour constitution d'un dossier à la Banque de France: 180.00 € TTC
 - Déclaration et suivi sinistre dégâts des eaux: 150.00 € TTC
 - Suivi travaux exceptionnels - particuliers (exple: remise en état du logement): 40.00 € TTC de l'heure
 - Déplacement pour suivi travaux: 40.00 € TTC de l'heure
 - Déplacement pour expertise (suite demande Expert assurance, Mairie, Caisse d'allocation familiales etc. .): 40.00 € TTC de l'heure

SYNDIC

Nous consulter pour le tarif

ESTIMATION

- ⇒ Estimation écrite (pour toute surface inférieure à 150 m² habitable) : 160 euros TTC
- ⇒ Estimation écrite (pour toute surface supérieure à 151 m² habitable) : sur devis
- ⇒ Expertises en valeur vénale : sur devis

